

# LIVRET D'ACCUEIL

Pour vous aider à mieux appréhender votre incorporation...

JANVIER 2023



ÉCOLE.DE.GENDARMERIE.DE.TULLE

*Suivez nous dès à présent sur  
les réseaux sociaux*



# SOMMAIRE

<b><u>MOT D'ACCUEIL</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>ACCÈS À L'ÉCOLE</u></b>	<b>4 - 5</b>
<b><u>COVOITURAGE</u></b>	<b>6</b>
<b><u>PLAN DU SITE</u></b>	<b>7</b>
<b><u>TENUE - HABILLEMENT</u></b>	<b>8</b>
<b><u>PRÉVOYANCE - ASSURANCE</u></b>	<b><u>9</u></b>
<b><u>SERVICES À DISPOSITION</u></b>	<b><u>10 - 11</u></b>
<b><u>VIE À L'ÉCOLE</u></b>	<b><u>12 - 13</u></b>
<b><u>NUMÉROS UTILES</u></b>	<b><u>14</u></b>
<b><u>AMÉLIORER LE DISPOSITIF D'ACCUEIL</u></b>	<b><u>15</u></b>



*Vous allez prochainement rejoindre l'école de gendarmerie de Tulle pour y suivre votre formation de gendarme adjoint volontaire ou de sous-officier. Dès à présent je vous souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble des personnels.*

*Vous pourrez compter sur leur professionnalisme et leur disponibilité pour vous instruire, vous guider et vous soutenir au cours de cette période de formation particulièrement dense qui va vous préparer très concrètement au métier de gendarme.*

*S'agissant de l'entraînement physique et sportif, il est déterminant en vue des cours d'intervention professionnelle et des mises en situation que vous allez découvrir. Je vous engage à vous préparer sans attendre afin d'aborder au mieux les exercices que vous aurez à effectuer. Le maintien en condition physique est un devoir du militaire qui n'a d'autre finalité que de lui permettre d'exercer son métier avec efficacité.*

*Les programmes sont denses et nécessitent un fort investissement personnel et donc une vraie motivation. N'ayez pas d'appréhension ou de doute quant à vos capacités !*

*Sur le plan professionnel, vous allez acquérir les "savoir-faire" fondamentaux du gendarme. A la formation générale (connaissance du cadre légal de votre action, procédures, techniques d'intervention, tirs...) s'ajouteront des cours spécifiques qui préparent plutôt à la gendarmerie départementale ou à la gendarmerie mobile.*

*Au "savoir-faire" que je viens d'évoquer brièvement s'ajoutera l'acquisition du "savoir-être" militaire fondé sur la discipline, l'esprit de corps, la solidarité, la fidélité mais aussi l'exemplarité en dehors du service.*

*Certains vont découvrir la vie en collectivité dans un environnement parfois spartiate mais finalement pas désagréable. Elle contribue à la cohésion des promotions. Vous aurez toujours à vos côtés quelqu'un sur qui compter.*

*Les cérémonies auxquelles vous participerez seront également des moments forts de votre passage à l'école. Elles seront source de méditation sur le sens de votre engagement au service de la Nation et de nos concitoyens. D'ailleurs, la devise de l'école est de "s'engager et s'instruire pour protéger et servir".*

*Au moment de partir, le choix des affectations peut susciter des déceptions initiales mais soyez sans crainte, partout vous serez attendus et accueillis dans des unités aux missions aussi étendues que dignes d'intérêt. Vous découvrirez peut-être avec enthousiasme de nouvelles régions de notre beau pays.*

*Je vous félicite d'avoir fait le choix de rejoindre la gendarmerie nationale, un engagement que vous ne regretterez pas ! Vous aurez beaucoup à apprendre et devrez travailler mais soyez confiants et optimistes :*

***Qui peut le plus, peut le plus !***

***Général Jean GOUVART***



Adresse géographique :  
Caserne de la Bachelierie  
35 boulevard Jean Moulin  
19000 TULLE

Tout savoir  
sur la ville de Tulle :  
<https://www.tulleagglo.fr/>



Il vous est demandé d'arriver la veille de votre incorporation entre 16h00 et 18h00.

**Si vous arrivez en train** : une navette, sans réservation, est mise en place à la gare de TULLE afin de vous conduire jusqu'à l'école.

**Si vous arrivez en voiture** : vous devez, être en mesure de présenter les pièces afférentes à la mise en circulation et à la conduite du véhicule. Toutefois, il est à noter que le nombre de places de stationnement à l'intérieur de l'école est limité, **il est donc conseillé de privilégier le covoiturage** ou d'emprunter les transports en commun pour rejoindre TULLE.

Dans le cas où vous seriez amené à stationner à l'extérieur de l'école, veillez à vous garer sur les zones réglementairement identifiées en excluant les parkings privés. Evitez les stationnements anarchiques, susceptibles de gêner les usagers locaux. Des instructions vous seront données ultérieurement par les cadres de votre compagnie.

En cas de retard indépendant de votre volonté, prévenez l'école en téléphonant au 05.55.21.79.99, en indiquant votre nom, le lieu où vous vous trouvez, le motif de votre retard ainsi que l'heure probable de votre arrivée.

L'accès à l'école est soumis au contrôle d'identité. Durant vos premières semaines d'incorporation, il vous sera délivré un badge d'accès.

Afin de permettre la création de celui-ci, merci d'établir votre inscription en vous connectant sur le site [www.egn-tulle.fr](http://www.egn-tulle.fr)

Si vous possédez un véhicule, merci de bien vouloir l'enregistrer sur le site obligatoire. Cet enregistrement ne garantira pas de facto le droit d'accès et de stationnement dans l'enceinte de la caserne.

En cas de difficulté de connexion, vous pouvez contacter votre compagnie par le bouton CONTACT sur la page de connexion du site.



## DEMANDE D'ACCÈS ÉCOLE DE GENDARMERIE DE TULLE : <https://egn-tulle.fr>

Cliquer sur « inscription »

Connexion

Mail  
Une adresse email est requise

Mot de passe  
MOT DE PASSE OUBLIÉ

Rester connecté(e)

← INSCRIPTION

SE CONNECTER

Inscription

Email  
Une adresse email est requise

Nom Prénom

Mot de passe Validation mot de passe

Statut au sein de l'établissement  
Champs obligatoires

J'accepte les conditions générales d'utilisation

RETOUR

S'INSCRIRE

Saisir tous les champs demandés

Email : attention vous devez avoir accès rapidement à votre messagerie

Statut au sein de l'établissement : saisir la compagnie ou le service auquel vous êtes affecté

- Bien cocher la case sur les conditions d'utilisation

Cliquer sur S'INSCRIRE

Par la suite un mail va vous être adressé très rapidement. Dès réception vous allez pouvoir effectuer votre demande d'accès. Dans le mail cliquer sur :

Confirmer mon email

Deux menus sont présents :

MA DEMANDE D'ACCÈS

RENSEIGNER MON VÉHICULE

Ma demande

Civilité  
Madame

Numéro de téléphone  
0655655565

Date de naissance  
05/02/2003

Lieu de naissance  
BRIVE

Sexe  
F

Adresse  
Route Des Plantanes

Ville  
BRIVE

Code postal  
19100

Photo validée

Renseigner tous les informations demandées

Enregistrement d'un nouveau véhicule

Immatriculation

Type de véhicule Marque

Modèle Couleur

ANNULER AJOUTER



Par ici



<http://vu.fr/LptN>

Ou par là

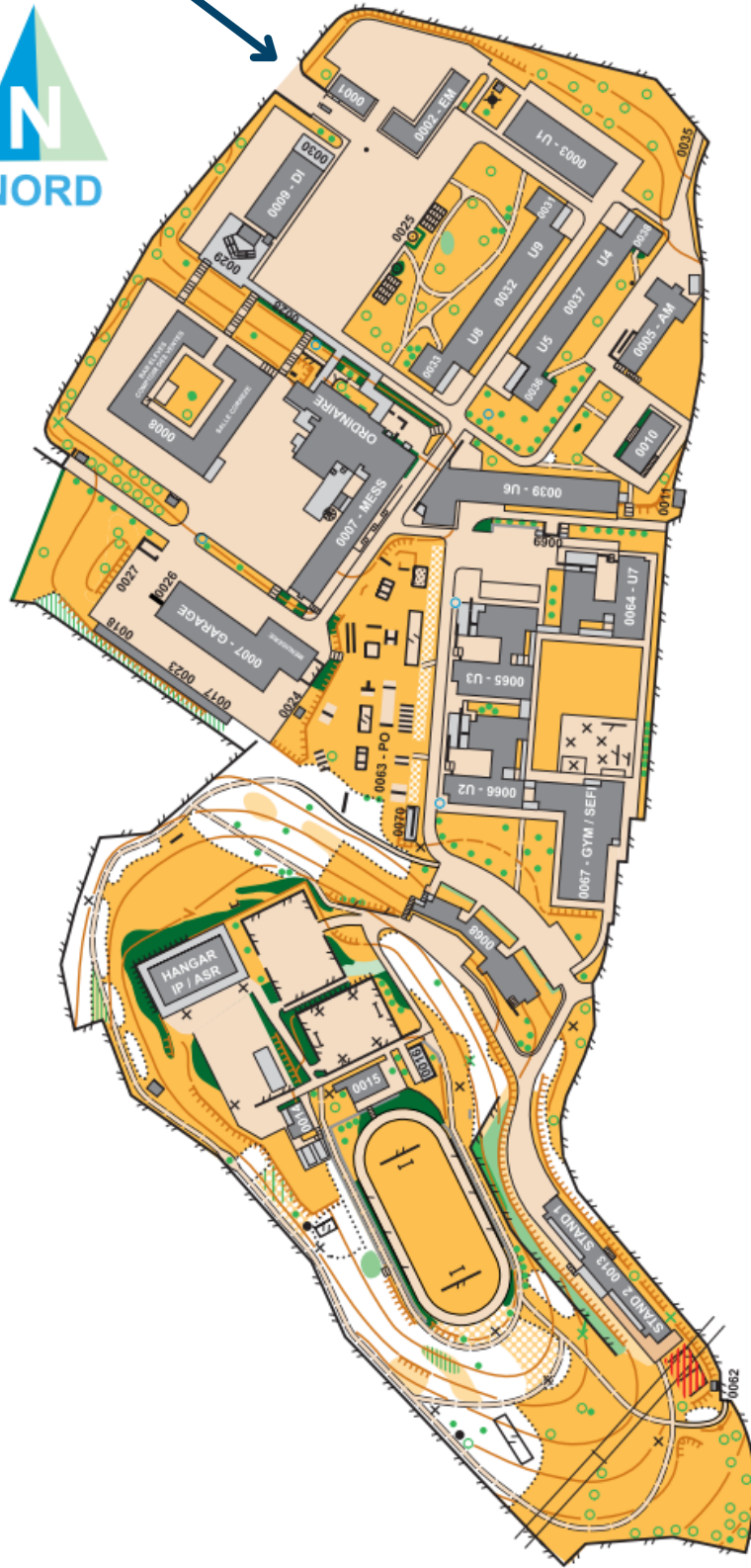
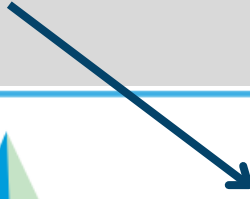
Rejoins le groupe  
Facebook de  
covoiturage destiné  
aux élèves de l'école  
de Gendarmerie de  
**TULLE**





# Ecole de Gendarmerie de TULLE

entrée



Echelle : 1/2000  
Equidistance: 2.5m



À votre arrivée, vous percevrez un paquetage (diverses tenues d'uniforme dont treillis et survêtement). Pour nous permettre de le préparer des fiches de prise de mesures vous seront transmises par mail.

Les anciens GAV, AGIV et Réservistes doivent impérativement conserver les effets perçus lors de leurs précédentes fonctions y compris les cartes de circulation et les cartes militaires d'identité. Ils se présenteront munis de ces derniers, le jour de leur incorporation. Ils ne percevront qu'un complément de paquetage.

Outre les effets qui vous seront fournis à votre arrivée, il vous est demandé de vous équiper des matériels ci-dessous :

## I. EFFETS OBLIGATOIRES

Matériels de protection	Si vous êtes EGAV	Si vous êtes EG
Protège dents	X	X
Coquille de protection	X	X
Mitaines renforcées		X
Protège tibia Sport de Combat		X

- chaussures et chaussettes blanches de sport pour la pratique de la course à pied ;
- 2 tee-shirts kakis et 2 tee-shirts noirs ;
- filet à chignon noir pour les personnels féminins + barrettes ;
- serviettes de toilette ;
- nécessaire à chaussures (brosse, cirage) ;
- nécessaire pour les petits soins (pansements, paracétamol, pommade anti-inflammatoire) ;
- tenues civiles correctes (les survêtements sont interdits pour les sorties de la caserne) ;
- plusieurs cadenas (2 minimum de 5mm maximum) ;
- 10 cintres ;
- bouteille ou gourde d'eau de 1 L minimum ;
- de la lessive pour lavage à la main ;
- un flacon de gel hydroalcoolique 100 ml ;
- un pulvérisateur ou lingettes désinfectantes ;
- une clé USB (8GB) ;
- fournitures nécessaires à la prise de notes.

## II. EFFETS CONSEILLÉS

- pour les filles : collants transparents ou couleur chair ;
- pansements couleur chair (pour masquer les éventuels tatouages) ;
- trousse à couture (aiguille, fil).





Le métier de gendarme est un métier exaltant mais qui peut parfois présenter des risques physiques pour vous même ou pour autrui. Aussi, il est indispensable de se protéger face aux aléas de la vie professionnelle choisie.

Afin de favoriser la protection de ses agents, le Ministère des Armées accorde à certains organismes référencés de protection sociale complémentaire ainsi qu'à certaines sociétés d'assurance, la possibilité de rencontrer, au sein de ses enceintes, les personnels militaires et civils qu'il emploie pour les informer sur les garanties offertes par ces prestataires. Le choix de ces organismes a été réalisé au regard des garanties et assurances proposées à tarifs négociés et adaptées aux contraintes et risques que présentent le métier des armes.

Pour permettre aux élèves de faire leurs choix en matière de protection sociale complémentaire, deux séquences sont actuellement organisées comme suit :

## La séquence d'information

**MUTUELLES** : d'une durée de deux heures pour les élèves-gendarmes et de 4 heures pour les élèves-gendarmes adjoints volontaires, cette séance se déroule en principe le mardi matin de chaque 2ème semaine de stage.

Elle est consacrée à l'intervention des représentants des organismes de prévoyance devant la promotion concernée au complet. Elle comprend un temps de temps de rencontre avec les prestataires, laissé à l'initiative des élèves.

**ASSURANCES** : celle-ci se produira normalement en 4ème semaine de formation.

## La séquence de souscription

Destinée à permettre aux élèves de concrétiser leur choix, elle se déroule en « distanciel » avec le prestataire que chaque élève aura choisi.



## L'ANTENNE MÉDICALE DE L'ÉCOLE

L'antenne médicale est composée de médecins et infirmiers du Service de Santé des Armées. Ils assurent les urgences, les consultations, les accidents en service au sein et pour l'école de gendarmerie. Ils effectuent aussi les visites médicales réglementaires, les demandes d'aptitudes particulières ainsi que la mise en condition sanitaire des nouveaux incorporés.

L'antenne médicale de la gendarmerie de Tulle est ouverte du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

Durant les heures ouvrables, toutes les urgences sont accueillies à l'antenne médicale.

En dehors des heures ouvrables, en cas d'urgence, l'hôpital de Tulle est situé à 2km de l'école de gendarmerie.

## LE POLE SOCIAL

Le pôle social est à la disposition du personnel militaire et civil de l'école en vue de recueillir ses sollicitations. Il est composé d'une assistante sociale et d'un référent entraide gendarmerie.

## L'ASSISTANTE SOCIALE :

L'assistante sociale a pour mission d'accompagner les élèves dans tous les domaines de leur vie familiale et professionnelle, afin qu'ils puissent poursuivre leur formation dans de bonnes conditions.

Elle les écoute, les conseille, les oriente afin de trouver des solutions adaptées à chaque situation.

Elle est chargée d'étudier et de constituer des dossiers de demande de secours, de prêts mais aussi de mettre en place toutes les mesures dispensées par l'action sociale des armées. Elle n'assure pas les permanences. Elle reçoit sur rendez-vous.

Elle travaille en collaboration avec le référent entraide gendarmerie.



**Mme CECHEL : 06 08 42 61 71**

## L'ENTRAIDE GENDARMERIE

L'entraide gendarmerie symbolise le rapprochement de deux grandes entités sociales : la caisse nationale du gendarme et la fondation de la maison de la gendarmerie (œuvre reconnue d'utilité publique). Unies dans un seul but : être au service des gendarmes et de leur famille, elles se veulent continuellement force de proposition et d'amélioration, pour apporter un soutien sans faille aux membres de la communauté gendarmerie qu'ils soient en activité ou en retraite. C'est ainsi qu'un panel d'aides sociales adaptées, allocations et services ont été mis en place pour vous aider afin de pallier les difficultés rencontrées dans tous les moments de votre vie.



**M. GRAS : 06 45 71 27 82**



## RÉSEAU ÉGALITÉ & DIVERSITÉ

La Gendarmerie Nationale et bien entendu, l'école de gendarmerie de Tulle sont impliquées dans une démarche de labellisation relative à la lutte contre les discriminations et à l'égalité professionnelle.

Chaque compagnie d'instruction dispose de cadres de contact appelés référents égalité et diversité (RED).

Vous aurez durant votre formation un cours spécifique sur cette thématique.

## AUMÔNERIE

Un aumônier militaire catholique est présent à l'école.

Indépendamment de la confession de chacun, l'aumônier est à la disposition de tous les personnels de l'école pour :

- apporter une écoute, un conseil personnalisé ou un soutien ;
- préparer les sacrements ;
- organiser des rencontres et pèlerinages.



**Père TORQUEAU : 06 59 65 92 94**

## DIVERS

L'école dispose également :

- d'une laverie automatique (paiement par carte bancaire) ;
- d'un salon de coiffure (ouvert le mercredi de 09h à 13h et de 13h30 à 17h). Il est nécessaire d'arriver à l'école avec une coupe de cheveux courte pour les hommes. Les femmes doivent attacher leurs cheveux en chignon lorsqu'ils sont longs (7,50 € coupe incorporation).
- d'un foyer (ouvert du lundi au jeudi de 12h à 17h puis de 18h à 19h45, le vendredi de 9h à 11h puis de 12h à 15h).



## RÉGIME D'HÉBERGEMENT

Vous vivrez en caserne et occuperez une chambre (unité de vie) d'une capacité de 2 à 3 personnes selon les bâtiments d'accueil. Le nécessaire de couchage vous sera fourni (draps, couvertures, traversin).

Compte tenu du volume de connaissances à acquérir, le régime de l'école est l'internat. Vous bénéficierez cependant de temps libres qui vous permettront de quitter périodiquement la caserne.

## EMPLOI DU TEMPS

L'emploi du temps est variable selon la programmation des cours. Généralement, une journée se déroule comme suit :

- 05H30 : Lever
- 06 H 15 – 07 H 00 : Petit déjeuner
- 08 H 00 – 12 H 00 : Instruction
- 12 H 00 : Déjeuner
- 14 H 00 – 18H 00 : Instruction
- 18 H 30 : Dîner
- 20 H 00 – 21 H 30 : Étude
- 22H00 : Extinction des feux

Ces horaires sont donnés à titre indicatif et sont ponctués de rassemblements réguliers. Des exercices en soirée et de nuit sont régulièrement programmés.

## QUARTIERS LIBRES

Durant votre formation vous serez autorisé(e) à sortir à l'intérieur des limites de la garnison en tenue civile. Cette autorisation de sortie est à la diligence du commandant de compagnie.

## PERMISSIONS

En principe, vous bénéficierez :

- régulièrement, d'une permission de fin de semaine lorsque la compagnie n'est pas en service pour l'instruction ou en « semaine de participation au fonctionnement » ;
- de deux permissions d'une semaine chacune au cours de la scolarité à 8 mois ;
- d'une permission en cas d'événement familial exceptionnel (décès, naissance, mariage).

Lors de vos quartiers libres et départs en permissions, une tenue civile correcte est exigée. Des règles particulières concernant votre attitude vestimentaire seront précisées à votre arrivée dans le règlement intérieur de votre compagnie.



## RESTAURATION

Deux salles à manger sont réservées aux élèves.

Seuls les élèves-gendarmes adjoints volontaires sont nourris gratuitement.

Pour les élèves-gendarmes, les tarifs des repas sont mentionnés à titre indicatif, ils sont susceptibles d'évoluer :

 **Petit-déjeuner** : 2,20€       **Déjeuner** : 4,62€       **Dîner** : 4,62€

Les repas sont obligatoirement pris à l'école lorsque vous êtes en service.

## VISITES DES FAMILLES

Elles sont possibles en dehors des heures de service, les soirs d'autorisation de sortie et les week-ends de permission. À cet effet, l'école dispose d'une hôtellerie joignable de 08h30 à 11h30 au 05 55 21 77 88.

CHAMBRE	TARIF (PETIT DÉJEUNER COMPRIS)
1 personne	30 €
2 personnes	35 €
3 à 5 personnes	45 €

## COMMUNICATION

Vous pouvez utiliser votre téléphone personnel en dehors des heures de cours. Les règles relatives à l'utilisation des téléphones mobiles à l'intérieur de l'école vous seront précisées à votre arrivée.

En cas d'urgence, vous pouvez être contacté à l'école de gendarmerie en passant par le standard : 05 55 21 79 99. Il appartient à votre correspondant de demander votre compagnie.

Durant votre stage votre adresse sera la suivante :



**EG OU EGAV NOM Prénom**  
.....ème compagnie d'instruction .....ème peloton  
École de gendarmerie de TULLE  
Caserne la Bachellerie – BP 170  
19012 TULLE CEDEX

L'absence d'indication de votre compagnie peut impliquer des difficultés de distribution de vos courriers.



- Standard École 05 55 21 79 99
- Assistante sociale 05 55 21 79 10
- Entraide gendarmerie 05 55 21 77 50
- Aumônier 06 59 65 92 94

## **Secrétariats de compagnies :**

- Secrétariat 1er compagnie 05 55 21 79 93
- Secrétariat 2ème compagnie 05 55 21 79 98
- Secrétariat 3ème compagnie 05 55 21 79 33
- Secrétariat 4ème compagnie 05 55 21 79 13
- Secrétariat 5ème compagnie 05 55 21 79 22
- Secrétariat 6ème compagnie 05 55 21 79 17
- Secrétariat 7ème compagnie 05 55 21 79 92
- Secrétariat 8ème compagnie 05 55 21 78 82
- Secrétariat 9ème compagnie 05 55 21 76 82



Dans un but d'améliorer et le faire évoluer le dispositif d'accueil de nos élèves, nous comptons sur votre participation pour répondre à ce petit questionnaire.

Merci de prendre un peu de votre temps et de contribuer ainsi à améliorer le contenu de notre livret d'accueil pour qu'il réponde au mieux à vos attentes.

**POUR REMPLIR LE  
QUESTIONNAIRE CLIQUEZ ICI**

